

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 25 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

EXCUSÉES : Marie-Joëlle DEBATY, Francine BOURDA

PROCURATIONS : Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Francine BOURDA à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-21 : Electrification rurale - Programme FACE AB (extension à vocation économique aérien) 2020 – Approbation du projet et du plan de financement de la part communale - Affaire n° 20EX113

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation propriété CALESTREME Laurent.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"FACE AB (Extension à vocation économique aérien) 2020\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux. Il précise que le reste à charge de la commune sera remboursé par le pétitionnaire au moyen d'une convention.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
- | | |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
| - montant des travaux T.T.C | 7 583,03 € |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 758,30 € |
| - actes notariés | 1 035,00 € |
| - frais de gestion du SDEPA | 315,96 € |
| TOTAL | 9 692,29 € |
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| - participation FACE | 6 388,89 € |
| - T.V.A. préfinancée par SDEPA | 1 390,22 € |
| - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre | 1 597,22 € |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 315,96 € |
| TOTAL | 9 692,29 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCORTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

